



HAL
open science

L'orchestration paradoxale de la rumeur du monde dans Le Monde: du statut énonciatif d'un chroniqueur caméléon

Catherine Détrie

► **To cite this version:**

Catherine Détrie. L'orchestration paradoxale de la rumeur du monde dans Le Monde: du statut énonciatif d'un chroniqueur caméléon. Les cahiers de praxématique, 2005, 45, pp.125-150. hal-00270569

HAL Id: hal-00270569

<https://hal.science/hal-00270569>

Submitted on 7 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catherine DÉTRIE

Praxiling, UMR 5267 CNRS - Montpellier 3

Paru dans les *Cahiers de praxématique* n° 45 (Verine B., éd.), Montpellier : Praxiling-Université Paul Valéry, 125-150.

L'orchestration paradoxale de la rumeur du monde dans *Le Monde* : du statut énonciatif d'un chroniqueur caméléon

C'est à partir de la réflexion de Jean-Noël Darde ci-dessous que je définis mon objet d'étude. L'auteur souligne indirectement le lien entre hétérogénéités énonciatives et orientation interprétative construite par l'énonciateur enchâssant, cette orientation résultant d'une mise en forme de son « intention communicative » :

Le locuteur – le journaliste – peut « marquer » son énoncé afin d'exclure certaines interprétations et en favoriser d'autres. En l'absence de ces « marques », il parie sur la capacité de ses lecteurs à déterminer ses intentions communicatives ; c'est en cela que les énoncés de discours rapporté sont des lieux de rencontre privilégiés entre le journal et son lectorat. (1988 : 110-111)

Je tenterai d'analyser ces « lieux de rencontre privilégiés » entre le journal *Le Monde* et son lectorat, à partir d'une forme particulière, la chronique quotidienne d'Éric Fottorino, tenue de novembre 2003 (il succède à Pierre Georges) à novembre 2005, date à laquelle la chronique disparaît du journal, Fottorino étant devenu rédacteur en chef du *Monde*. Il s'agit d'un texte court, monologal (il n'appartient donc pas *a priori* à l'hypergenre des interactions verbales et des textes d'ordre dialogal), mais qui intègre cependant des voix multiples (instaurant de fait « un effet d'hétérogénéité au plan énonciatif », Roulet, Filliettaz et Grobet, 2001 : 324).

Au plan macrogénérique, il appartient à un sous-genre du discours journalistique, le genre *chronique* précisément, qui procède le plus souvent, mais pas systématiquement, du type séquentiel argumentatif. Ce type induit habituellement un mode spécifique de structuration textuelle, l'organisation de l'énoncé étant basée sur une orientation argumentative à partir de données ou de faits qui permettent d'aboutir à une assertion conclusive. La séquence argumentative répond donc à un questionnement préalable formulé en ces termes par Verine 2001 : « le type argumentatif répond à la question (explicite ou non) *Comment interpréter / évaluer telle réalité ?* en étayant une thèse proposée et/ou en réfutant la thèse adverse ». Or, au plan compositionnel, si la chronique de Fottorino peut être envisagée comme relevant du type séquentiel argumentatif, il faut immédiatement préciser qu'il ne s'agit pas d'un discours argumentatif prototypique, mais plutôt d'un discours dont la dimension est discrètement argumentative.

Au plan microgénérique, la chronique est une variante du billet d'humeur¹. Il s'agit d'un article commentatif plutôt qu'informatif, quotidien, dont la place dans le journal est stable, très peu contraint thématiquement. De Broucker (1995 : 207, cité par Durrer) en donne la définition suivante :

article dans lequel une « signature » rapporte ses observations, impressions et réflexions au fil du temps passé. (...) L'auteur en question, qui d'ailleurs peut être ou ne pas être journaliste, a ses propres critères de sélection et d'appréciation du ou des sujets dont il désire s'entretenir selon son humeur.

¹ Cf. la typologie effectuée par Durrer (2001).

Durrer remarque que le style de la chronique est souvent plus formel que celui du billet, et que le ton n'est pas nécessairement humoristique (2001 : 172). La chronique du *Monde* a la spécificité, quel que soit le chroniqueur (P. Georges, puis É. Fottorino), de se développer sur le mode de la fantaisie, le style n'est pas vraiment formel ni soutenu, et joue du mélange des registres. La chronique du *Monde* est donc un mixte de la chronique prototypique et du billet d'humeur.

La plurivocalité de la chronique du *Monde* est aussi un élément constitutif de sa texture, les voix variées qu'elle fait entendre permettent de spectaculariser la rumeur du monde et ses langages, et plus concrètement des discours présumés connus du lectorat. Il y a donc tout un travail de collage, de mise bout à bout de ces voix par une instance, apparemment peu marquée, c'est-à-dire « à l'intérieur d'un seul contexte deux centres, deux unités de discours » (Bakhtine, 1963/1970 : 259), voire des unités multiples, puisque la plurivocalité est un trait distinctif de la chronique. Ces unités de discours ne sont pas autonomes, elles sont au contraire interdépendantes, dans la mesure où le chroniqueur orchestre leur mise en relation de telle manière que la texture fasse sens. En retour, l'agencement des voix est le vecteur de l'intention de l'instance énonciatrice. C'est toute la théorie de la réfraction bakhtinienne, l'identité énonciative se construisant à partir de la réfraction des voix, se faisant leur écho, mais un écho arrangé, au sens musical du terme.

La chronique est par ailleurs signée. L'engagement de l'instance énonciative devrait donc être immédiatement perçu par les lecteurs, puisqu'il s'agit en principe d'une réaction, d'une prise de position face à des événements ou des faits relatés ailleurs dans le journal. Or, la première personne en est totalement absente², le chroniqueur préférant l'élargissement de l'assise du *je* parlant à d'autres : *on* et *nous*. La texture énonciative de la chronique du *Monde* fait d'elle un « genre à tendance subjectivée » dans lequel « l'allusion est prédominante » (Moirand 2001 : 115). L'importance accordée aux hétérogénéités énonciatives, tout comme l'absence d'une première personne, influent sur la forme même de l'argumentation : il ne s'agit plus d'un discours clairement argumentatif, mais plutôt d'un discours à dimension argumentative.

1. Discours argumentatif vs dimension argumentative du discours

Cette présentation soulève une première question : en quoi la chronique de Fottorino a-t-elle trait à l'argumentation ? S'agit-il chaque fois d'une séquence permettant d'étayer une thèse ou de réfuter une thèse adverse, c'est-à-dire d'un discours d'action fait pour agir sur le lecteur ? Pierre Georges, ancien chroniqueur du *Monde*, la définit comme un « billet à répétition, en somme une sorte de bégaiement irrépessible de la plume croyant soumettre le temps, le *khronos*, et l'air du temps, à la fantaisie des mots » (*Le Monde*, chronique du 05.07.03), bien loin donc d'un discours argumentatif prototypique, qui présente toujours un mouvement progressif (précisément le contraire d'un *bégaiement irrépessible*), partant de données pour aboutir à une assertion-conclusion, et développant, pour étayer la démarche argumentative, des procédés argumentatifs dont les schémas sont divers (anecdotes, citations proposées comme discours d'autorité, comparaisons, illustrations par l'exemple, etc.).

La chronique ne correspond guère à cette définition, n'ayant pas une visée argumentative immédiatement décriptable. Si elle construit un point de vue (désormais PDV), c'est celui du sujet fédérant les multiples voix que le texte fait entendre, et donnant accès de la sorte à sa propre subjectivité, mais ce PDV n'est en aucun cas revendiqué. Il est plutôt perceptible en filigrane. Bref, le lecteur a plutôt l'impression d'un travail d'effacement énonciatif que de la revendication d'une énonciation personnelle. Rabatel (2004 : 111) se posait déjà la question de savoir si la désinscription énonciative « ne favoris[ait] pas un régime spécifique d'argumentation, qu'Amossy

² Aucune occurrence d'un *je* de l'instance énonciative. Pour une approche du système énonciatif de la chronique fottorinienne, cf. Détrie 2005.

nomme la “dimension argumentative”». Amossy distingue en effet *visée* et *dimension* argumentative : « il y a *visée* argumentative quand l’objectif de persuasion est explicite et avoué, *dimension* argumentative quand l’argumentation n’apparaît pas comme le résultat d’une intention déclarée et d’une programmation » (2000 : 226). Dans ce second cas, le discours « peut proposer des questions qu’il travaille à dégager et à formuler, mais qu’il se refuse à trancher. (*ibid.* : 27) : « l’interrogation, l’examen non définitif des contradictions, la mise à plat des tensions, la complexité peuvent alors devenir partie intégrante de la dimension argumentative » (*ibid.* : 28).

La chronique procède de ce type : elle ne cherche pas à directement persuader le lecteur, mais oriente son regard vers des faits de société que leur agencement rend problématiques ou implique un questionnement, proposant en cela « une façon de comprendre le réel et d’interpréter le monde » (*ibid.* : 30). « Donner à voir un pan du réel » (*ibid.* : 25), c’est, dans notre corpus, donner à voir un pan des interdiscours ambiants. En effet, l’énonciateur ne défend pas un point de vue, n’esquisse pas sa propre opinion, comme dans un discours à visée argumentative, mais il sollicite constamment un univers discursif préexistant, se contente de reprendre d’autres énonciations sans toujours les hiérarchiser. Aussi, pour faire entrer la chronique dans le cadre de l’argumentation, il faut entendre cette dernière comme une démarche visant à susciter ou orienter une réflexion des lecteurs sur des questions dans l’air du temps : la défense d’une thèse compte moins, à première vue, que le souci d’agir sur son lectorat, de lui permettre de forger sa propre opinion, si possible dans le sens de l’opinion de l’énonciateur.

Dans ce type de discours, les voix rapportées participent-elles à la construction de cette dimension argumentative ? Convoquer tel ou tel ailleurs discursif, c’est déjà l’adapter à son propre dire, le reconstituer, le mettre en perspective, ce qui modifie sa portée initiale. Cette convocation, proposée au lecteur comme un acte légitimant le dire du chroniqueur (la preuve par les mots) procède en fait le plus souvent, comme le confirmera mon corpus, à la délégitimation de l’autre dire. La question à résoudre est donc celle de la stratégie supra-énonciative en liaison avec la dimension argumentative délibérément biaisée du discours. Qu’est-ce que le chroniqueur fait dire à qui, comment et pourquoi ?

J’interrogerai la mise en représentation des hétérogénéités énonciatives en relation avec l’orientation interprétative globale mise en place par le chroniqueur, et donc leur rôle dans la construction de la dimension argumentative (point 2.), et le statut énonciatif du chroniqueur tel que leur agencement le construit (point 3.).

2. Marquer sa position par des voies / voix détournées : voix rapportées et dimension argumentative de la chronique

La chronique combine dimension argumentative (avec traitement atypique de cette dimension) et hétérogénéité énonciative montrée (jeux constants sur la discordance énonciative). Ces deux variables sont-elles indépendantes l’une de l’autre, ou interdépendantes ? Le choix du marquage dialogique est-il délié de la dimension argumentative, ou au contraire en relation étroite avec cette dimension, et déterminé par elle, ou, pour le dire autrement, le mode de représentation des ailleurs discursifs est-il une dimension importante du positionnement argumentatif du chroniqueur ? La façon de gérer toutes les voix qui traversent la chronique confère-t-elle au discours du chroniqueur sa dimension argumentative ?

Dans le discours journalistique d’information, les discours rapportés (désormais DR), îlots textuels et autres manifestations d’hétérogénéité énonciative ont le plus souvent pour fonction d’asseoir une parole qui fait autorité (voix de l’expert ou du témoin). La citation garantit un dire traité comme effectivement tenu. Elle est chargée à ce titre de produire un effet d’authenticité à propos de l’information soumise au lecteur. Elle travaille l’évidence de la position sur les faits

relatés. Ici cette fonction est beaucoup plus ambiguë : si elle œuvre aussi à la véracité du dit de X, elle se double toujours d'une dimension argumentative de par son contenu ou sa façon d'être convoquée, mais aussi de par sa forme et son point d'insertion dans le discours enchâssant. Les paroles orchestrées par le chroniqueur dans la matérialité textuelle de la chronique renvoient le plus souvent à un ailleurs du journal (la question ayant été traitée dans un article informatif), mais elles ont aussi une autre fonction dans le discours, celle de renouveler la façon de voir du lectorat. La chronique s'avère ainsi un commentaire *a posteriori* sur l'interdiscours ambiant. Pour tenter de répondre au questionnement envisagé dans ce numéro des *Cahiers*, il me semble nécessaire d'interroger les modes de représentation de la parole d'autrui et leur fonction textuelle (point 2.1. ; la chronique sélectionnée *L'affaire "Monica-II"* figure *in extenso* en annexe), avant de proposer une vérification des constantes dégagées sur d'autres chroniques (point 2.2.).

2.1. Des formes de l'hétérogénéité énonciative à la dimension argumentative de la chronique

2.1.1. Des modes de représentation diversifiés

La monstration typographique des discours d'autrui est fréquente : voix marquées par le guillemetage et l'italique, qu'il s'agisse de discours directs avec verbes de locution (9) et (10), d'une modalisation autonymique d'emprunt d'une formule (1), ou d'îlots textuels avec source identifiée en (11) et (12) ne laissant aucun doute sur la délégation énonciative, l'exemple (12) présentant en outre un verbe de locution (*il a avoué*). D'autres outils de soulignement de la délégation de parole sont aussi à l'œuvre : marqueurs d'attribution de parole signalant la non-coïncidence interdiscursive en (2), (3), (4), (5) et (6), discours narrativisé (désormais DN) en (7), discours indirect (désormais DI) intégrant un DN en (8), autant de balises montrant le non-un de l'énonciation. C'est donc une extériorité discursive représentée marquée :

(1) Comme disait autrefois Michel Audiard, « *quand l'homme de cent kilos parle, l'homme de cinquante kilos écoute* ».

(2) D'après le patron du chalutier, une trentaine de messages de détresse envoyés sur le canal de veille sont restés sans réponse

(3) (...) sans réponse de la part du cargo qui, parole d'équipage projeté au sol, aurait filé comme une fusée.

(4) A écouter les hommes du *Monica-II*, c'est miracle s'ils n'ont pas fini par le fond

(5) dans ce que les marins appellent l'entrée du canal Saint-Georges.

(6) selon la météo marine, la visibilité était bonne et la mer calme

(7) le parquet de Quimper exclut tout à fait le délit de fuite.

(8) Le vice-procureur de la République Hervé Ansquer affirme ainsi que, contrairement à ce qui était dit à bord du *Monica-II*, il y a eu contact entre les deux bâtiments après l'abordage.

(9) "*Le navire maltais a demandé au navire lorientais s'il voulait de l'assistance, ce qu'il a décliné*" prétend même le magistrat

(10) Et le ministre des transports, Gilles de Robien, calme le jeu en déclarant que "*les Maltais semblent montrer de la bonne volonté à répondre à l'enquête puisqu'on sait où ils vont, et ils seront auditionnés par la police*".

(11) Le patron du *Monica-II*, Eric Prevel, persiste à dénoncer un délit de fuite "*criminel, lâche, tout petit*".

(12) Mais, à nos confrères de l'AFP, il a avoué que le commandant du cargo était bien "*entré en contact*" avec lui...

Ces nombreuses occurrences de DR construisent une plurivocalité montrée, qui permet de

présenter des PDV divers, dans leur aspect le plus contradictoire. L'orchestration des voix, qui est le fait du chroniqueur, est-elle au service de la dimension argumentative de la chronique ? Pour répondre à cette question, j'envisagerai le DR comme dit, en me posant la question du contenu véhiculé par ce DR (a.) avant de m'interroger sur la façon dont est rapportée la parole d'autrui (b.).

2.1.2. Plurivocalité et dimension argumentative

a. D'un DR apparemment superfétatoire à un DR apparemment nécessaire

L'occurrence (1) illustre le propos du chroniqueur de manière imagée, et a donc une valeur argumentative locale, mais ne semble pas jouer un rôle essentiel dans la gestion globale de l'information, ni dans la construction de la dimension argumentative de la chronique. Ce type d'analogie est un motif récurrent : Audiard fait partie du panthéon des « écrivains au kilomètre et roulant au sentiment » (27.04.04) du chroniqueur (au même titre que Blondin et Giovanni, identiquement cités). La fonction de la citation, par ailleurs non littérale³, est d'introduire, avec la voix d'Audiard, un pan de la supposée sagesse des nations par le biais de cet énoncé aux allures gnomiques, le DR étant présenté comme une conséquence du déséquilibre des navires en cause, sagesse non entendue sur mer, puisque le *mais* réfutatif ouvre le paragraphe suivant. Mais tout autre énoncé aurait pu faire l'affaire sans appel à un DR. Pour les occurrences (5) et (6), c'est la boucle métadiscursive qui semble superfétatoire. En (5), elle montre le travail d'orthonymie, de dénomination juste, dans le but de présenter de manière précise le lieu de la collision, et a donc une visée authenticatrice. Elle met d'ailleurs en scène ce qu'on appelle un *lieu-dit*. Dans cette boucle, le discours nomme *via* les mots des *marins*, et d'eux seuls. L'adhésion du chroniqueur à cette dénomination semble acquise, la boucle ne présentant aucune forme d'évaluation. Cependant, il faut remarquer que le fait de solliciter une boucle métadiscursive, signalant l'hétérogénéité, rétrécit d'autant le champ de parole singulière du chroniqueur (contrairement à une expression plus neutre comme : *dans l'entrée du canal Saint-Georges*). Quant à la (6), le principe est identique, et le fragment métadiscursif pourrait parfaitement être supprimé. On notera cependant que *selon* implique une attribution de parole : il faut donc comprendre *selon le service chargé d'établir et de communiquer les prévisions météorologiques*. Or il ne s'agit pas de prévisions, mais bien d'un constat de bonne visibilité et de mer calme. Ce léger décalage, anodin en soi, contraint cependant le lecteur à s'interroger sur l'ailleurs discursif mis en scène, voire à l'alerter sur son instrumentalisation. Pour ces trois occurrences, on peut donc conclure qu'il y a un empilement délibéré et montré des voix, inutile au plan de l'information générale, puisque le détour global par le DR pour (1), les boucles métadiscursives pour (5) et (6) pourraient être aisément supprimés. Leur utilité est donc autre.

Pour toutes les autres occurrences, il en va tout à fait différemment, et le contenu est important sur le plan de l'information, puisque les DR font entendre les voix des protagonistes de l'affaire :

– la voix la plus représentée est celle – collective – des hommes du *Monica-II*, en (2), (3), (4), (11) et (12), témoins directs de la collision, au même titre que ceux du *Corn-Swift*, mais leur voix est passée à la moulinette du régime doublement indirect : parole restituable sous la réfutation du vice-procureur, lui-même locuteur enchâssé (8), soit un témoignage de troisième main ;

– la voix de la justice, posée comme ultérieure aux témoignages, est aussi présentée en (7), (8) et (9), celle du ministre en (10). Soit un schéma clair de confrontation des PDV qui devrait permettre de démêler le vrai du faux. La présentation de la parole autorisée (parole d'expert) a normalement pour fonction, dans un discours journalistique, d'imposer la version officielle, la voix de la justice jouant le rôle de garant dans la relation des faits.

Or, curieusement, ces paroles, présentées comme légitimes dans le cadre de la confrontation des

³ La citation initiale est celle-ci : « Quand les types de cent trente kilos disent certaines choses, les types de soixante les écoutent » (*100.000 dollars au soleil*, film d'Henri Verneuil).

PDV (ceux qui ont vécu l'histoire – les marins – et celui qui l'a analysée – le juge), et donc dans celui de l'information des lecteurs, sont mises en suspicion par la façon dont le chroniqueur les présente.

b. La mise en scène des DR

La mise en scène locale des ailleurs discursifs travaille-t-elle la dimension argumentative ? On mettra en avant, en premier lieu, sa variété syntaxique. Les occurrences (2), (3), (4), (9), (11) et (12) sont à cet égard significatives d'une orchestration orientée. En (2), la locution prépositive *d'après*, suivie de la désignation de l'énonciateur présumé, met en scène le discours supposé du patron du chalutier. La présence d'une parole étrangère est ainsi fortement montrée, *d'après* soulignant à la fois l'inappartenance de ce dire, et l'accueil de cette voix dans son propre dire. La structure intégrative est similaire en (3) et (4), si ce n'est que les énonciateurs extérieurs (multiples et identifiés) sont saisis en singulier collectif pour *l'équipage*, en pluriel pour *les hommes du Monica-II*. La voix s'inscrit au moyen d'un tour lexicalisé *parole de X* en (3) et d'un syntagme infinitif prépositionnel en (4). On notera, en (3), un double enchâssement, puisque la voix des membres de l'équipage est soumise à celle du patron du chalutier.

Si on reprend maintenant ces mises en scène, on se rend compte que les outils intégratifs des DR mettent à distance leur contenu. La parole du patron du chalutier, en (2), est présentée comme un simple PDV, pour ne pas dire une vue de l'esprit, étant accueillie dans la suspicion ou la présomption de contrevérité : en effet *d'après* est un orienteur de l'interprétation du discours représenté en aval. Il a donc une fonction argumentative très nette. Si ce discours est sous le sceau du seulement plausible mais non corroboré (ou du moins présenté comme tel), *a fortiori* le discours qu'il semble régir (cf. *infra*) en (3), devient sujet à caution, ce que souligne d'ailleurs la forme en -rait (*aurait filé*). Il n'y a donc pas assignation d'une authenticité discursive, mais au contraire instruction en faveur de la mise à distance du contenu des propos tenus, alors que cette relation des propos d'autrui constitue précisément une grande part de la textualité de la chronique. En (4), la formule à *écouter* met l'accent non plus sur le dire, mais sur la posture d'auditeur du scripteur. On peut opposer ainsi à *écouter les hommes du Monica-II / selon les hommes du Monica-II, aux dires des hommes...* Le fait de choisir à *écouter* montre que ces hommes narrent, et ouvre un espace interprétatif en termes de fiction ou de fable. L'occurrence (8) présente le DR d'un locuteur, dont le statut (*vice-procureur de la République*) confère au discours une autorité indubitable. Le procès *affirmer* est un attendu au regard du statut autorisé du locuteur. L'association d'un sujet renvoyant à un locuteur présenté comme qualifié et d'un procès qui signale que ce qui est en aval est conforme à la réalité (*affirmer*) légitime le contenu discursif de la parole représentée. Cette légitimation est encore renforcée par la réfutation des propos tenus par l'équipage du *Monica-II* (on notera l'impersonnel passif – *contrairement à ce qui était dit à bord du Monica-II* – qui, tout en localisant ce dire, efface non seulement l'identification précise de sa source, mais aussi le contenu de l'énoncé enchâssé pour le récupérer, en négatif, dans le dire du vice-procureur).

Dans l'occurrence (9), le verbe *prétendre*, que l'adverbe *même* renchérit, jette la suspicion sur la pertinence du dire du magistrat, soulignant que, si la source est connue et normalement légitimante dans l'affaire, le contenu de la deuxième assertion de la voix autorisée est sujet à caution. Or le DR, contrairement au précédent qui était en DI est cette fois en DD, le guillemetage et l'italique ayant pour fonction de poser le dire comme authentique. Ce discours a en outre la spécificité d'intégrer deux autres paroles rapportées, celle du responsable « du navire maltais » (*s'il voulait de l'assistance*) et celle, symétrique, du navire lorientais, qui a « décliné » la proposition, soit une accumulation-circulation des discours, finalement paradoxale dans la mesure où le chroniqueur délègue la parole à quelqu'un qui fait autorité en la matière (le magistrat), pour mieux *in fine* jeter le soupçon sur cette parole autorisée.

D'une part, il faut relier cette contestation du discours lorientais à l'occurrence (3) : les deux

discours des marins s'opposent clairement. D'autre part, il faut aussi analyser la manière dont le discours du magistrat est mis en scène. La linéarisation elle-même est signifiante, la succession immédiate du DR et du verbe de parole qui le régit construisant deux orientations argumentatives contradictoires : la lecture du DR, le dit posé comme argument d'autorité, preuve absolue, est réinterprétable *a posteriori* comme argument fallacieux. Cette orchestration paradoxale, en elle-même, est un dispositif argumentatif. Du témoignage de ceux qui ont vécu l'événement à la parole autorisée du magistrat, à la remise en cause de cette dernière, l'édifice énonciatif présente des enchaînements d'énonciations (le DR illustrant « les informations qui s'amoncellent »), dont la mise en scène travaille le discrédit, alors que l'instruction d'information devrait viser au contraire le supplément de crédit.

En (11) et (12), l'énonciation représentée est à nouveau celle du patron du chalutier : îlot textuel (italiques, guillemetage) dans les deux cas, mais en (12) cet îlot textuel est lui-même intégré à un DI (double processus d'enchâssement). Le procès principal est chaque fois marqué, et signale la construction d'un PDV sur le discours représenté, permettant de lire ce dernier à l'aune de ce PDV en amont du DR : en (11), la périphrase verbale aspectuelle continuative (*persiste à dénoncer*) signale le désaccord de l'énonciateur enchâssant, voire invalide le discours présenté en aval (implicite : il a tort de persister) ; en (12), le verbe *avouer* présente une dimension argumentative patente, liée à sa valeur concessive (admettre, à titre de concession, ou par esprit de conciliation, cf. Bertrand Verine ici même). Or les paroles représentées sont soumises à l'acte de langage qui les régit : la nouvelle cotextualisation imposée par le chroniqueur modifie considérablement la portée des paroles représentées, puisque leur mise en représentation hypothèque leur contenu. La mise en scène se fait mise en perspective. Elle montre la pratique évaluative du chroniqueur en ce qui concerne la parole du tiers parlant, pratique qui construit aussi une image de ce tiers parlant.

Ainsi, la mise en relation, ou la linéarisation de l'énoncé enchâssant (désormais E) et de l'énoncé enchâssé (désormais e) est argumentative, dans la mesure où elle implique une interprétation du discours représenté, alors même que, dans certains cas, la parole est proposée « à la lettre » (italiques, guillemetage), posée initialement comme digne de confiance (la voix de la justice), ou engageant son énonciateur (*parole d'équipage*). En même temps, le dire du chroniqueur se nourrit de ces paroles tierces. Mais ce n'est qu'un premier niveau du dispositif argumentatif. Le travail argumentatif se situe aussi à un autre niveau : celui de la gestion supra-énonciative des hétérogénéités énonciatives. On reviendra sur ce point en (3.).

2.1.3. Un tracé de frontière problématique

S'il y a orchestration des discours enchâssés, il y a aussi orchestration textuelle de leur mise en scène. En effet, l'orchestration de ces multiples discours, qui souligne la fragilité aussi bien des témoignages des marins que de la position de la justice, est elle-même orchestrée par l'instance textuelle enchâssante. Cette dernière travaille en premier lieu l'évidentiel visuel (l'italique est de ma responsabilité, et signale les segments concernés) : « les *dégâts* », « sur ce qu'on en a *vu à la télé* », ou le visuel métaphorique doublé d'un évidentiel discursif, cependant modalisé par le conditionnel, ce qui insécurise l'évidence construite antérieurement : « *À première vue*, on serait tenté d'*accorder crédit au témoignage des victimes* ». Enfin, les propos des marins lorientais sont rappelés, cette fois par un verbe métadiscursif au passif, dans une formule, dont la portée est d'une grande ambiguïté : « Le vice-procureur de la République Hervé Ansquer affirme ainsi que, *contrairement à ce qui était dit à bord du Monica-II*, il y a eu contact... ». En effet, cette dernière séquence italiquée peut être partie prenante du discours du magistrat, ou signer une reprise en main du chroniqueur, qui rappelle ainsi sa première orchestration : le tracé des frontières entre intérieur et extérieur est indécidable dans l'économie textuelle. Si la dernière hypothèse est validée, c'est tout le discours du chroniqueur qui est alors localement reversé en extériorité discursive. Le cas est similaire pour « D'après le

patron du chalutier, une trentaine de messages de détresse envoyés sur le canal de veille sont restés sans réponse de la part du cargo *qui*, parole d'équipage projeté au sol, *aurait filé comme une fusée* » : le segment italiqué correspond-il à un propos assumé par le patron du chalutier (énonciateur enchâssé de la chronique, mais enchâssant de ce DR initialement tenu par l'équipage), ou s'agit-il d'un segment assumé par le chroniqueur, et donc extérieur à la parole attribuée au patron du chalutier ? C'est indécidable, puisqu'on peut avoir affaire à un enchaînement de E_1 l'énonciateur de l'énoncé enchâssant (désormais E_1) sur le discours tenu par l'énonciateur de l'énoncé enchâssé (désormais e_1), qui enchâsse dans son énonciation E une parole attribuée à l'équipage. Autrement dit, l'hétérogénéité énonciative montrée a ici pour effet de problématiser et complexifier les structures d'énonciation en se jouant de la hiérarchisation apparente : d'une structure gigogne somme toute classique ($E(e(\epsilon))$)⁴ à une structure plus complexe ($E(e)E(\epsilon)$), dans laquelle (e) et (ϵ) dépendent directement de E .

Bilan

Si le premier travail argumentatif étudié plus haut (la contestation de sources présentées comme autorisées, et informatrices directes des journalistes) était déjà paradoxal en soi (normalement un journaliste nourrit son travail d'information de ces discours, et n'a donc pas de raisons de jeter la suspicion sur ces dires), le fait de rendre indécidables les frontières entre extérieur et intérieur l'est encore plus. La dimension argumentative est à chercher au ras de ces procédés de mise en représentation des dires, qu'il s'agisse des dires d'autres multiples (e_1), des dires raccrochables à E ou e , ou du dire du chroniqueur E_1 . Le travail argumentatif est à relier à cette texture particulière de la chronique, qui renvoie constamment à des dires ou à des dires sur d'autres dires, jusqu'à rendre quelquefois délibérément inaudible la voix enchâssante. Le fait que l'écart entre la voix apparemment peu engagée du chroniqueur et celle d'autrui soit alternativement montré ou dissimulé, orchestré dans le sens du renforcement ou de l'atténuation, construit une posture énonciative spécifique, sur laquelle je reviendrai *infra*. En effet, l'argument sous-jacent est celui d'un dire qui ne peut se dire qu'au moyen de l'autre dire, posture qui justifie la cacophonie représentée : la rumeur du monde ne peut être que montrée concrètement, par l'empilement des paroles. L'emprunt aux voix d'autrui, envahissant, est donc un outil de cette ligne argumentative, instaurant un sens jamais fixé. La singularité du dire réside dans le poids de l'interdiscours et le jeu sur les degrés du marquage, qui va jusqu'à insécuriser la partition entre intérieur et extérieur, entre dire et déjà-dit. Ce régime énonciatif particulier a une autre conséquence : l'argumentation propre à un discours spécifique s'annule de l'amoncellement des discours mis en scène. Dès lors que Fottorino, en bon journaliste, connaît l'usage des DR, et la prescription d'une distribution équilibrée des discours enchâssant et enchâssé, on peut avancer l'idée que la dimension argumentative est à l'œuvre dans cette succession des discours, et se reverse dans leur représentation. Une vérification sur d'autres chroniques du même scripteur semble confirmer ces remarques.

2.2. Quelques vérifications sur d'autres chroniques

Presque toutes les chroniques présentent des DR de formes variées. Voici deux illustrations de la diversité de ces formes. La première série (chronique du 23.09.05) présente un marqueur d'attribution de parole *selon*, répété (a et c), du DI (b), du DD (c et d). Le dernier DR – DD assumé par le préfet de police dans un discours enchâssant de l'AFP –, intègre lui-même du DN et un DI (d) :

(13) Selon le *Canard*, Arthur de Villepin, encore mineur, aurait eu une altercation avec un autre mineur. (a)

⁴ Les parenthèses signalent la dépendance de e à l'égard de E ; ϵ correspond à un énoncé lui-même enchâssé dans e .

L'hebdomadaire satirique laisse entendre que les parties en présence n'étaient pas tout à fait à jeun. (b)
"quatre voitures avec gyrophare et une autre banalisée", selon un témoin cité par *Libération*. (c)
Laissons s'exprimer le préfet de police de Paris, cité par l'AFP : "Les informations telles qu'elles ont été rapportées, a déclaré Pierre Mutz, ne correspondent pas à la réalité des faits. Son fils étant mineur, le premier ministre a été sollicité sur son souhait de porter plainte, et il a indiqué qu'il ne souhaitait pas donner suite." (d)

La deuxième série (exemple (14), chronique du 10.06.04, intitulée *Le sourire des ouistitis*) est encore plus variée pour ce qui est des hétérogénéités énonciatives, puisque la chronique propose :

– des DI atypiques.

Le premier (a) est corrélé à l'écho d'un dire ministériel antérieur ; les deux autres (h et i) peuvent aussi être traités en DN (*il s'engage à ne pas poursuivre* et *il vous invite à prononcer ce mot*) ; le dernier des deux inclut en outre une sorte de DD dont la spécificité est de présenter des mots en emploi autonymique (*cheese* et *ouistiti*).

– Des DD.

En (b), l'incise accompagnant le DD précise qu'il est fictif. La non-littéralité des deux autres DD est explicitée par *on cite de mémoire* (c) et par *a-t-il dit en substance* (f), ce dernier incluant en outre un DN (*prévenez-nous d'un appel anonyme*). Ces trois DD ne sont pas marqués typographiquement. Un quatrième DD (g) est délibérément mis sous le sceau de l'invention pure (*disent les 170 grammes d'E.T.*).

– Un marqueur d'attribution de parole *d'après*, indiquant un ailleurs discursif (d).

– Un DN (e), enchâssant un autre DN présenté comme fictif (*n'aurait pas réfuté*).

(14) en ce mercredi qu'on nous annonce quasi caniculaire, histoire de donner la chair de poule aux personnes âgées non encore dotées du brumisateur promis par le bon docteur Douste. (a)

Ce mercredi, aurait dit La Palice, est veille de jeudi, lequel sera jour de bac. (b)

A ne pas confondre avec le bar Bac, ancien haut lieu du blondinisme, du verbe blondiner – sujet Blondin

Antoine –, dont Roger Nimier, son ami, donnait cette définition (on cite de mémoire) : entrer dans le monde avec le cœur comme ouvre-boîte. Et trinquer avec des verres de contact. (c)

D'après la direction du parc, qui pleure déjà ces pensionnaires appartenant à la plus petite espèce de primates connue au monde, les voleurs ont fracturé la porte de leur pavillon pour dérober les singes minuscules originaires d'Amérique du Sud. (d)

Car le fondateur du zoo de Thoiry, Paul de La Panouse – un patronyme qu'Hergé n'aurait pas réfuté –, s'est fendu d'un appel solennel aux ravisseurs. (e)

Si vous avez la moindre compassion, a-t-il dit en substance, abandonnez discrètement la femme et les enfants d'E.T., 170 grammes, à la porte d'un des grands parcs zoologiques de France, puis prévenez-nous d'un appel anonyme pour qu'un soigneur vienne à leur secours. (f)

« *Fistons rentrer maison* », disent les 170 grammes d'E.T. (g)

Il s'engage à ne pas poursuivre « celui ou celle qui s'est laissé égarer par un coup de cœur irréfuté ». (h)

Lorsqu'un photographe cherche à vous tirer un sourire forcé, il vous invite à prononcer ce mot : *cheese*. Ou alors, si vous n'entendez que le français, *ouistiti*. (i)

À cela s'ajoute du DDL, dont les limites sont floues, mais qui fait entendre la voix du personnage Dupond :

(15) On se croirait dans *Tintin et l'oreille cassée*. Si on était un frère Dupond (le plus intelligent des deux, bien sûr), on procéderait avec logique. Des Latinos, ces cinq petits lascars ?

Voilà un indice à ne pas négliger. Et s'ils étaient allés dignement fêter la victoire argentine à Roland-Garros ?

Non, non, on ne plaisante pas avec les ouistitis.

La typographie elle-même est variée : guillemetage et italique (« *celui ou celle qui s'est laissé égarer par un coup de cœur irréfuté* », « *Fistons rentrer maison* ») ou non (*entrer dans le monde...*, *quasi caniculaire*, *cheese*, *ouistiti*, *Si vous avez la moindre compassion... à leur secours*) pour les îlots textuels et DD.

Ces deux séries montrent clairement que l'objet même de la chronique consiste à parler des paroles d'autrui, et, à travers ce flot de paroles, à rendre compte de la rumeur du monde et à la

commenter, mais d'une manière qui évite toute radicalisation d'un PDV, le PDV construit étant d'ordre supra-énonciatif en quelque sorte, puisque lié à la déstabilisation des discours par la mise en représentation à laquelle ils sont soumis : là réside le vrai travail argumentatif de la chronique.

La fragilisation des dires d'autrui est constante. Les exemples (16) à (18) proposent une cotextualisation orientée des DR. On a déjà vu les enjeux liés à *prétendre* (16). *Soutenir*, en (17) et (18), engage une évaluation similaire, impliquant une assertion forte, arguments à l'appui. Or l'argumentation contenue dans les DR est pour le moins faible (argument des bonnes mœurs – *immoral* – ou de l'affect – *sympathique, quelqu'un de bien*). En (18) la périphrase *l'ex-meilleur économiste de France*, syntaxiquement sujet du verbe de parole, souligne *a posteriori* l'inanité d'un propos tenu par un locuteur que E₁ crédite d'une connaissance en économie sans doute meilleure qu'en analyse du discours et des comportements :

(16) Phrasé militaire ? Sectaire ? Habillage pseudo-idéologique de revendications personnelles fondées sur la frustration ? "*Crapulerie*", comme le prétend le ministre de la justice, Dominique Perben ?

(17) Évidemment, le Vatican a rappelé que l'objectif était "*d'empêcher la fornication*", la Conférence épiscopale soutenant de son côté que le préservatif était "*immoral*".

(18) L'ancien premier ministre, professeur d'université lui aussi, a eu des paroles désarmantes d'indulgence pour son collègue Gollnisch. "*C'est un homme sympathique*, a soutenu Raymond Barre. *Il est parfois emporté par un langage outrancier. Mais c'est quelqu'un de bien.*" Ses propos sur les chambres à gaz ? "*Ça lui échappe*", a précisé l'ex-meilleur économiste de France. "*Au fond, je ne crois pas qu'il y croit.*" Ah bon ?

Quant à la porosité des frontières entre discours rapportant et discours rapporté, elle est très fréquente. En (19), le DI, donné comme parole émanant de l'administration du lycée, se prolonge-t-il jusqu'à la fin de la phrase, se cantonne-t-il à « tout est allé très vite », ou consiste-t-il dans toute la subordonnée, à l'exception (ou non) de *assurément*, qui pourrait être de la responsabilité de l'orchestrateur du DR (cf. Robert Vion ici même) ? Si le lecteur entend bien l'écho du dire, il ne discrimine pas clairement l'espace propre de ce dire, ce qui implique aussi une récusation de la démarcation des voix, ou leur égalisation :

(19) Les responsables de Gaston Bachelard affirment que tout est allé très vite, trop vite assurément pour leur laisser le temps d'intervenir.

Il en va de même dans *Le sourire des ouistitis*, dont on reprend, en (20) et (21), deux fragments déjà présents en (14). En (20) « Et trinquer avec des verres de contact » peut prolonger le DD attribué à R. Nimier, ou être un ajout personnel du chroniqueur. En (21), si « voilà un indice à ne pas négliger » fait bien entendre la voix de Dupond, la question et sa réponse sont ambiguës, puisqu'elles peuvent prolonger le dire du fin limier, ou signer une reprise en main du chroniqueur :

(20) (...) du verbe blondiner – sujet Blondin Antoine –, dont Roger Nimier, son ami, donnait cette définition (on cite de mémoire) : entrer dans le monde avec le cœur comme ouvre-boîte. Et trinquer avec des verres de contact.

(21) Voilà un indice à ne pas négliger. Et s'ils étaient allés dignement fêter la victoire argentine à Roland-Garros ? Non, non, on ne plaisante pas avec les ouistitis.

Le lecteur est ainsi contraint de se frayer la voie du sens avec des voix formellement inattribuables. Ces structures d'accueil et d'intégration de plusieurs voix difficilement démêlables soulignent l'emprise de la rumeur du monde, l'impossibilité d'échapper à la circulation des discours, au déjà-dit. On notera néanmoins, dans le cadre du jeu avec les voix mises en scène, une particularité du *Sourire des ouistitis* au regard des autres chroniques (et en particulier *L'affaire "Monica-II"*) : les discours non directement liés aux événements directement racontés (ceux de La Palice, Nimier, Hergé, Dupond) y sont très importants. Ce phénomène est à mettre au compte d'une

volonté de cacophonie badine, qui s'oppose à la cacophonie sérieuse de la première chronique⁵.

3. Argumentation et régime énonciatif

3.1. Faire parler autrui ou parler de sa parole ?

Le moteur argumentatif apparemment le plus ostensible de la chronique est l'argument sur la personne (par le biais de son dire), et plus précisément le travail sur les assertions des divers locuteurs : les hétérogénéités énonciatives participent de la texture de la chronique fottorinienne. Manifestement, le DR, qui est un mode privilégié de l'évidentiel (de la donation de l'information), a par lui-même un effet argumentatif immédiat, puisqu'il joue à mettre en place une argumentation de confirmation, l'évocation de l'événement ou du fait relaté se doublant d'une monstration du dire du locuteur autorisé : E_1 , en orchestrant ces ailleurs discursifs, ne cherche à prouver ni leur justesse, ni leur adéquation avec la situation, mais il les traite sur le mode de la recevabilité, puisque leurs locuteurs sont posés comme garants de leur pertinence. Or, on a vu *supra* que la cotextualisation de ces dire – présentés comme autorisés – mettait en place un processus d'évaluation qui brouillait leur bien-fondé, et cela de deux manières. D'une part, la succession de ces DR apparaît comme une mise en scène à dimension polémique : ils sont en effet souvent contradictoires, ou leur enchaînement s'avère cocasse ou décalé, et de toute façon dissonant. En outre, le balancier entre discours et contre-discours neutralise l'émergence d'une orientation argumentative suivie. D'autre part, le montage effectué par E_1 et la mise en scène des discours invalident ou biaisent l'interprétation du dit, imposent sa relecture à l'aune du discours enchâssant. Les DR travaillent donc une argumentation d'autorité que leur cotextualisation réfute, ce qui court-circuite tout dialogue argumentatif véritable, l'étape dialectique étant empêchée. L'argumentation est alors à rechercher dans le tout discursif : les DR et leur mode d'orchestration, la mise en question étant généralisée par le montage effectué. En effet, si le chroniqueur ne profère pas d'argument explicite, l'argumentativité est cependant à l'œuvre dans le régime énonciatif de la chronique. La spécificité de ce régime réside dans le fait que les nombreux DR sont fédérés non par un discours présentatif ou explicatif, mais au contraire par un discours commentatif de défiance, de mise en perspective, ou d'invalidation.

3.2. Parler de la parole d'autrui et se positionner énonciativement

Dès qu'il y a hétérogénéité énonciative, il y a différents PDV construits par le discours. Comment déterminer le rôle de ces PDV dans l'orientation argumentative du discours enchâssant E ? Le fait de jouer si fréquemment avec des ailleurs discursifs pose ainsi le problème de la relation entre E et e, mais aussi de E_1 et e_1 , d'un point de vue énonciatif.

Pour la chronique étudiée en 2.1., la dimension argumentative, par le truchement d'une configuration textuelle hétérogène, construit concrètement le fait qu'on « nage en pleine cacophonie », et travaille simultanément la figure d'un énonciateur premier dépassé par le chaos ambiant, et ne sachant qui croire, donnant la parole à des locuteurs qu'il positionne lui-même en experts, jouant de la posture de *sousénonciateur* qu'implique cette délégation de parole. Je reprends ici les distinctions entre *sousénonciateur* et *surénonciateur*, proposées par Rabatel (2003, 2004). Pour mémoire, la posture de *sousénonciation* correspond à celle d'un PDV dominé, celle de *surénonciation* correspondant, à l'inverse, à l'expression interactionnelle d'un PDV dominant, surplombant. Ces postures, repérables à certaines marques linguistiques, sont cependant instables, et modifiables à tout moment.

⁵ Je remercie mon relecteur anonyme d'avoir pointé cet élément de différenciation, tout comme il m'a permis de préciser certaines formulations.

La sous-énonciation semble être à première vue la posture du chroniqueur dans la mesure où il rend compte de la rumeur du monde en privilégiant les DR, en préférant donner la parole aux énonciateurs seconds, et faire entendre des discours présentés comme discours d'experts ou de témoins, à ce titre dignes de foi. Le fait même que ces DR soient nombreux souligne la posture de sous-énonciation, du moins au regard des nombreuses délégations de parole : le chroniqueur (fait croire qu'il) se range sous la bannière des témoins et de la justice, la délégation de parole travaillant la preuve (les témoins / le juge l'ont dit, donc c'est vrai).

Cependant, de par son activité de fédérateur des dires d'autrui, le chroniqueur est, de fait, au-dessus de la mêlée, s'arrogeant le rôle, non seulement de rapporteur d'ailleurs discursifs multiples, mais aussi celui de commentateur singulier et ironique du chaos ambiant, appelant le lecteur à une distance de bon aloi avec l'interdiscours, impliquant un statut énonciatif de surénonciateur : il choisit le mode d'intégration des DR (les îlots textuels sont particulièrement significatifs de l'orientation argumentative, soumis par ailleurs à la syntaxe intégrative de E_1), il transpose, il impose les *verba dicendi*. La posture de surénonciateur découle aussi du fait que le chroniqueur se pose comme le garant de l'équilibre des PDV et des dires.

Quelquefois enfin, le PDV exprimé dans E est associé au PDV véhiculé par e, ou, du moins, le tracé des frontières entre voix du chroniqueur et voix extérieures est indécidable, et les PDV indémêlables.

Aussi la spécificité argumentative de la chronique consisterait-elle dans l'oscillation constante entre surénonciateur et sous-énonciateur, le fait de faire semblant d'être débordé par l'interdiscours, de se contenter de donner la parole à d'autres mieux placés pour au contraire affirmer de plus en plus fermement son marquage strictement subjectif. Ce régime énonciatif particulier de la chronique fottorinienne implique une modification constante des positionnements énonciatifs, dont la dimension est alors fortement argumentative. Mêler les voix permet aussi d'entremêler les postures énonciatives, sans avoir à choisir. Les voix, leur succession, leur mise en représentation sont donc l'outil du positionnement énonciatif particulier du chroniqueur.

On a vu ainsi pour l'occurrence (9) la position de sous-énonciation (laissant la parole à l'expert), tout en jetant le soupçon sur la véracité du dire du magistrat, position prototypique de surénonciateur, signalant la légitimité de son propre dire, et corollairement son PDV personnel sur la question (*prétendre* implique une prise de position négative du surénonciateur, présenté de manière objectivante⁶). *Prétendre* construit un positionnement énonciatif du magistrat en terme de sous-énonciateur, puisque le procès implique un PDV négatif du surénonciateur. Il en va de même pour *soutenir* (17 et 18), où l'affirmation se double d'entêtement.

3.3. Argumenter en parlant de la parole d'autrui : la relation E_1/E_2

L'argumentation prend des voies détournées, puisque l'énonciateur ne semble défendre ou réfuter aucune thèse, et se contente de convoquer un univers discursif préexistant, en reprenant d'autres énonciations, qui sont à elles seules des microdialogues argumentatifs, mais qui ne sont pas mises au service d'une quelconque argumentation explicite du chroniqueur, ni hiérarchisées expressément les unes par rapport aux autres. Par contre, le chroniqueur réagit à ces énonciations représentées, en les mettant à distance ou en perspective, dans le but de susciter la réflexion du lecteur, bien davantage que de défendre ou de réfuter un point de vue, voire d'esquisser sa propre opinion. Ainsi, en (18), « ah bon ? » signale le dialogue de E_1 avec e_1 , dialogue délégitimant le propos de ce dernier, mais qui ne développe ni réfutation ni thèse personnelle. Ces hétérogénéités énonciatives montrées semblent consubstantielles à la chronique. Tous les types de non-coïncidence interdiscursive y sont ainsi sollicités, qu'ils prennent la forme de DR plus ou moins canoniques,

⁶ Cf. Rabatel (2004 : 8).

d'îlots textuels, ou de boucles méta-énonciatives, l'énonciateur E_1 jetant en outre fréquemment le soupçon sur les énonciations représentées, ou les mettant à distance : soit un bruissement de voix, voire une certaine cacophonie, dans le cadre d'un acte unique d'énonciation, celui du chroniqueur, qui interprète ou évalue la réalité, non pas à partir d'une argumentation prototypique, comme c'est le cas le plus fréquent dans un texte journalistique, mais en faisant croire qu'il se contente de gérer (laborieusement) l'interdiscours envahissant. Cette posture de sousénonciation est cependant constamment démentie par la façon de rapporter les paroles, soit théâtralisation, soit au contraire effacement des frontières, ce qui montre bien que la fédération des voix est le fait non d'un simple présentateur ou médiateur, mais d'un argumentateur qui orchestre ces voix en fonction de son projet discursif global. Le choix de l'inappartenance de son discours est en effet une stratégie extrêmement confortable : c'est un rempart contre l'opinion personnelle imposée au lecteur, le PDV constitué, etc. Le lecteur (E_2) est alors confronté à un ailleurs discursif sur lequel il bute, qui le contraint à s'interroger, et qui, *in fine*, subvertit la fonction initiale et habituelle des DR : celle d'apporter la preuve du dire du chroniqueur par l'évidence de la parole rapportée. Dès lors, c'est le PDV surplombant qui est mis en avant : celui qui décrédibilise les voix entendues, en contestant la valeur de vérité des propos rapportés dans leur rapport au monde. Dans le même temps, les discours rapportés directs et les îlots témoignent de l'authenticité du rapport des propos. Ce qu'esquisse alors la chronique, c'est, à travers la démultiplication des espaces discursifs, la relation du chroniqueur aux autres, à tous les informateurs, relation difficile, conflictuelle, les informations n'étant pas à prendre pour argent comptant, mais aussi la relation à son lectorat, à qui il laisse le soin de se positionner à partir des pistes qu'il esquisse.

En guise de conclusion

L'alternance des postures de sousénonciation et de surénonciation se dégageant du tissage des voix construit une argumentation décalée, ou inaboutie, ou apparemment inefficace, mais qui, finalement, légitime paradoxalement la figure d'un surénonciateur, car orchestrer les voix, c'est avoir la maîtrise de l'information, instaurer avec son lectorat un contrat de lecture, qui n'est plus celui de l'authenticité (rôle habituel des DR dans le discours journalistique, et cela doublement : à la fois rapporter ce que X a vraiment dit, mais aussi prouver la justesse de son propre dire en convoquant le témoin ou l'expert), mais qui est celui de la connivence et de l'empathie. Si les PDV discursifs sont clairs, le processus énonciatif global les neutralise : l'argumentation qui sous-tend ce PDV enchâssant est l'affirmation d'une « égalité de tout » bien flaubertienne, l'interdiscours étant le matériau même de la chronique. En iconisant la rumeur du monde, et en l'orchestrant, le chroniqueur se tient à égale distance des énonciations représentées. Ce PDV, car c'en est un, dénonce l'ambition de ces discours à dire le vrai en suggérant que le vrai est toujours relatif.

Bibliographie

- Amossy R., 2000, *L'Argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris : Nathan.
- Bakhtine M., 1963/1970, *La Poétique de Dostoïevski*, Lausanne : L'Âge d'homme.
- Cahiers de praxématique* 44, 2005, coordonné par Détrie C. et Neveu F., « L'idiolecte, du singulier dans le langage », Montpellier : Praxiling-Université Paul Valéry.
- Charaudeau P., 1988, (dir.), *La presse : produit, production, réception*, Paris : Didier Érudition.
- Darde J.-N., 1988, « Discours rapporté – discours de l'information : l'enjeu de la vérité », in Charaudeau P. (dir.), 93-111.
- De Broucker J., 1995, *Pratiques de l'information et écritures journalistiques*, CFPJ.
- Détrie C., 2005, « La dynamique idiolectalisante, entre singularisation et répétition », in *Cahiers de praxématique* 44, 51-75.
- Durrer S., 2001, « De quelques affinités génériques du billet », in *Semen* 13, 163-185.
- Moirand S., 2001, « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », in *Semen* 13, 97-117.
- Rabatel A., 2004, « Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du *Mort qu'il faut de*

Semprun », in *Semen* 17, 111-130.

Semen 13, 2001, coordonné par Adam J.-M., Herman T. et Lugrin G., *Genres de la presse écrite et analyse du discours*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.

Semen 17, 2004, coordonné par Amossy R. et Koren R., *Argumentation et prise de position : pratiques discursives*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.

Verine B., 2001, « Typologie textuelle / typisation séquentielle », in Détrie C., Siblot P. et Verine B., *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Champion, 371-373.

Annexe

La chronique d'Eric Fottorino (article paru dans l'édition du Monde datée du 23.11.04)

L'affaire "Monica-II"

Non, il ne s'agit pas d'une affaire salée dont l'action se situerait près du bureau Ovale de la Maison Blanche. Et si l'on veut bien ajouter un grain de sel dans cette histoire, c'est qu'elle se situe en pleine mer et en pleine nuit, dans ce que les marins appellent l'entrée du canal Saint-Georges, entre la Cornouailles et le sud de la pointe du pays de Galles.

Notons encore que, selon la météo marine, la visibilité était bonne et la mer calme. Ce qui n'a pas empêché le chalutier breton *Monica-II* d'être sévèrement harponné par un cargo battant pavillon maltais.

Les dégâts, sur ce qu'on en a vu à la télé, rappellent l'étrange compression dont fut victime, il y a près d'un an, le *Bugaled-Breizh*, coulé au large du cap Lizard. À la différence que, l'autre nuit, ce n'est pas un bateau fantôme ni un sous-marin hypothétique qui a enfoncé l'avant du *Monica-II*, écrasant ses parties hautes – on veut dire ses barrières – et aussi un écran d'ordinateur fixé sur la passerelle.

Il s'agissait d'un vraquier de 106 mètres de long, le *Corn-Swift*, un gros morceau pour un chalutier de 20 mètres. Comme disait autrefois Michel Audiard, « *quand l'homme de cent kilos parle, l'homme de cinquante kilos écoute* ».

Mais ce n'est pas du tout le scénario qui se produit, et on nage depuis dimanche en pleine cacophonie, comme si les voies maritimes étaient impénétrables à qui n'a pas l'oreille ou le pied marins.

D'après le patron du chalutier, une trentaine de messages de détresse envoyés sur le canal de veille sont restés sans réponse de la part du cargo qui, parole d'équipage projeté au sol, aurait filé comme une fusée.

À première vue, on serait tenté d'accorder crédit au témoignage des victimes, au David terrassé par Goliath, dont les plaies et bosses attestent la violence du choc. À écouter les hommes du *Monica-II*, c'est miracle s'ils n'ont pas fini par le fond une fois que le *Corn-Swift* a donné de la corne comme font les toros plutôt que les bateaux.

Mais les informations qui s'amoncellent depuis l'éperonnage rendent l'eau de plus en plus trouble, au point que le parquet de Quimper exclut tout à fait le délit de fuite. Le vice-procureur de la République Hervé Ansquer affirme ainsi que, contrairement à ce qui était dit à bord du *Monica-II*, il y a eu contact entre les deux bâtiments après l'abordage. « *Le navire maltais a demandé au navire lorientais s'il voulait de l'assistance, ce qu'il a décliné* » prétend même le magistrat.

Et le ministre des transports, Gilles de Robien, calme le jeu en déclarant que « *les Maltais semblent montrer de la bonne volonté à répondre à l'enquête puisqu'on sait où ils vont, et ils seront auditionnés par la police* ».

Il est vrai que le vraquier sous pavillon de complaisance, loin de se volatiliser, est resté sur son rail, en route montante dans la Manche, dans des eaux sous juridiction française. Mais les autorités ont préféré le laisser arriver à bon port, à Hartlpool, où les enquêteurs britanniques devaient entendre son équipage.

Que s'est-il passé ? Le patron du *Monica-II*, Eric Prevel, persiste à dénoncer un délit de fuite « *criminel, lâche, tout petit* ». Mais, à nos confrères de l'AFP, il a avoué que le commandant du cargo était bien « *entré en contact* » avec lui autrement qu'en l'éperonnant. C'est vague, non ?